

différence qu'elle appartienne à des particuliers ou à l'État. Dans les deux cas, l'argent viendra des contribuables qui devront payer des prix ou des impôts plus élevés. N'acceptons le prétexte qui veut que d'une façon on épargnera l'argent du contribuable et de l'autre pas. Comme Jakubowski dans l'ouvrage intitulé «*Jakubowski and the Colonel*» le disait: «Il y a deux possibilités.» La première possibilité est que l'affaire réussira et réalisera des profits. Dans ce cas-là, nous aurons cédé une entreprise rentable qui aurait pu profiter aux Canadiens et à d'autres capitalistes. Ce serait une situation assez futile. On céderait un avantage possédé pour le compte des Canadiens. Le ministre est l'initiateur et nous, comme membres du Parlement, sommes priés d'approuver ce programme, de sorte que nous sommes également des initiateurs. Ce serait une bien vilaine affaire de la céder en pareilles circonstances. Certes en agissant au nom des contribuables et des citoyens canadiens, comme nous avons fonction de le faire, je pense, nous ne tiendrions pas à nous voir dans une telle position. Laissons donc cette possibilité de côté pour l'instant. Si l'entreprise s'avère rentable, il sera alors bien regrettable que l'État n'en soit pas le propriétaire.

Supposons qu'elle ne soit pas rentable, ce qui est aussi possible. Il arrivera tout d'abord que tous ses actionnaires l'abandonneront. Combien de temps, pensez-vous, les actionnaires resteraient associés avec Télésat, s'ils ne touchaient plus un bénéfice raisonnable? Combien de temps garderaient-ils leurs placements dans Télésat? Ils se retireraient promptement. Qu'arriverait-il? Le gouvernement canadien retirerait-il Télésat de l'espace en disant: «Désolé, Télésat, mais nous ne pouvons plus te financer, car les investisseurs privés se sont retirés.» Certes non. Il nous faudrait le financer nous-mêmes. Il faudrait trouver ces fonds de quelque manière, car nous ne pouvons renoncer à ce programme maintenant que nous nous y sommes engagés. Il est beaucoup trop coûteux et trop important.

Une fois engagés dans un programme comme celui-là, nous ne pouvons nous en retirer, qu'il soit rentable ou non. De toute évidence, l'investisseur privé ne continuera de s'y intéresser que si l'entreprise est rentable et lui rapporte d'importants bénéfices, aussi importants que ceux qu'il ferait à l'égard de tous autres placements sur le marché canadien, américain ou autre. Nous avons trop souvent entendu parler d'affaires traitées sur les marchés internationaux, et la façon dont les investisseurs considèrent les taux de bénéfices et font leurs placements en consé-

quence. Ne nous méprenons donc pas. Il est évident que le gouvernement devra, dans ce cas, choisir entre deux choses. Il lui faudra trouver moyen de persuader les investisseurs privés en jonglant avec les livres de façon que la Télésat paraisse rentable, ou bien il devra encourager les investisseurs privés à placer leur argent dans la Télésat. Ce n'est pas ce que le ministre a dit ou nous a fait croire. Dans l'un ou l'autre cas, ce sont les Canadiens qui feront les frais, soit en faisant faire des bénéfices considérables aux investisseurs, soit en subventionnant le programme.

Si l'on examine la situation des transporteurs publics, on se rendra compte évidemment qu'ils ne s'associeront pas à cette troïka par pure charité. Ils veulent d'abord asseoir leur position dans le domaine des innovations technologiques et deuxièmement faire des profits. Je ne le leur reproche pas; c'est leur raison d'être. Ce sont les conditions arrêtées. Qu'arrivera-t-il s'ils ne font pas de profits? Pensez-vous qu'ils en seront heureux? Pensez-vous qu'ils vont continuer à investir des capitaux? De deux choses, l'une: Ou bien ils retireront leurs capitaux en disant: «Nous le regrettons, mais ce n'est pas une affaire payante. Nous avons des obligations envers nos actionnaires, donc, nous devons nous retirer. Nous ne pouvons continuer à nous associer à cette affaire.» Dans une telle éventualité, le ministre sera forcé de venir à la rescousse et de puiser dans les goussets des contribuables canadiens pour empêcher que le projet échoue, ou encore, et il est fort probable que cela se produise malgré les objections que le ministre a soulevées au comité contre cette suggestion, on jonglera avec les chiffres et si la Société ne rapporte pas suffisamment, on veillera à faire les ajustements nécessaires. Dans les circonstances, on boucherait un trou pour en faire un autre, car si on s'arrête un instant aux transporteurs publics, on voit qu'il y a la Compagnie de téléphone Bell.

• (9.30 p.m.)

Si la société Bell investit dans Télésat, que cette affaire ne rapporte pas et que le taux des bénéfices de ses actionnaires fléchit par suite de cela, la société présentera à la Commission des transports une demande visant à augmenter les prix d'abonnement pour les usagers privés du téléphone, alléguant que ses bénéfices ne sont pas assez élevés. Nous garantissons presque à cette société un taux de bénéfices précis, taux qui a été dépassé maintes et maintes fois. Mais la question est qu'on leur garantit ce taux de bénéfices, et que s'ils perdaient de l'argent dans Télésat, cette perte serait comblée par la Commission